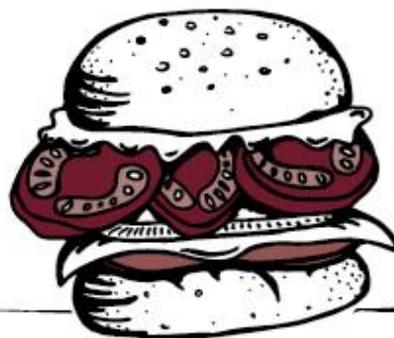


LE FINANCEMENT AU SUJET

LUNCH AGORA AGOEER INSOS GENEVE DU 26 AVRIL 2016

BEAUCOUP D'ELEMENTS SONT RESSORTIS DURANT CETTE RENCONTRE, DONT CERTAINS MERITENT D'ETRE MIS EN EXERGUE ICI...

- L'argent est actuellement versé par l'Etat ou par les assurances sociales aux institutions et non aux personnes qui en ont besoin. On constate un monopole des cantons, qui influencent les prestations et leur accessibilité. Ce nouveau mode de financement au sujet a pour objectif de remédier à cela.
- Le financement au sujet est-il la fin des institutions, dans le contexte des droits des personnes handicapées ? Clairement non, tous les intervenants s'accordent à le dire. Il n'y aura pas de désinstitutionalisation. Par contre, les institutions vont devoir très clairement se réinventer. De grands défis les attendent.
- Dans un tel système, **les institutions deviendront des prestataires**. Elles proposeront des prestations que les consommateurs pourront choisir. C'est donc le **marché qui va devenir le grand décideur**, et non plus le canton. On se situe là dans un changement de paradigme fondamental.
- Vraies entités formatrices pour les usagers, les institutions vont pouvoir devenir garantes de qualité. Elles vont devoir rester vigilantes et développer leurs prestations.
- INSOS Suisse est favorable à un **système mixte** et prône une certaine souplesse. La position est toujours de dire que c'est la **personne** qui doit être au centre des préoccupations, et non l'institution. Le système de financement devrait toujours respecter et se fonder avant tout sur les valeurs **d'autodétermination, d'autonomie et de liberté de choix**.
- Car si le financement au sujet garanti une liberté de choix aux individus, il y a aussi le revers de la médaille. Par exemple, dans un tel modèle, une personne qui travaille en atelier devra payer pour aller travailler ! Alors que dans un modèle de financement à l'objet, elle sera sous contrat de travail.
- Il y a le modèle de financement au sujet parfait et celui de **financement au sujet imparfait**.



SUITE...

LUNCH AGORA AGOEER INSOS GENEVE DU 26 AVRIL 2016

- Le paiement se fonde sur les **besoins individuels** des utilisateurs des institutions. L'argent va toujours à l'institution, mais la somme est déterminée en fonction des besoins.
- Ce qui amène l'enjeu crucial de la **détermination du besoin des personnes**. Comment mesurer ce besoin ? Les institutions ne peuvent pas s'en charger, autrement elles seraient « juge et partie ». Il faut donc un **organisme externe**.
- Qu'en est-il de la planification des places ? Elle deviendra certes plus complexe. Le catalogue des prestations disponibles, qui découlent des besoins particuliers, va être difficile à déterminer. Mais il faut s'y atteler.
- Plutôt qu'un financement au sujet, ne devrait-il pas y avoir un **fonctionnement** au sujet de la part des institutions ? C'est-à-dire que, dès aujourd'hui, les institutions doivent adapter leurs prestations en fonction des besoins individuels ?
- Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil du canton de berne 2016: http://www.rr.be.ch/rr/fr/index/der_regierungsrat/der_regierungsrat/aktuell.ass_etref/dam/documents/portal/Medienmitteilungen/fr/2016/04/2016-04-12-rrc-behindertenbericht-fr.pdf
- La position d'INSOS Suisse (F): http://sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Behindertenpolitik/NFA_Plattform/2008_INSOS_Subjekt_fin_f.pdf
- Prise de position de la DOK 2008 (f): http://www.proinfirmis.ch/fileadmin/user_upload/pdf/Hintergruende/Franzoesisch/DOK_Financement_du_sujet_01.pdf
- Rapport sur le financement du sujet de la CDAS (cantons) : http://www.proinfirmis.ch/fileadmin/user_upload/pdf/Hintergruende/Franzoesisch/DOK_Financement_du_sujet_01.pdf
- Emission Forum (RTS) du 11 janvier 2016 <http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/forum/7390729-forum-du-11-01-2016.html>

Et pour poursuivre la réflexion...

- CDPH : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20122488/>

